

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
<b>C</b>		
Cotonnade ( <i>voir</i> denims).		
Coton, fil de, à coudre, en écheveaux, noir, blanchi ou non . . . . .	17	12½ p. c.
“ à coudre en bobine . . . . .	17	25 p. c.
Coton gris, blanchi ou non, coton pour draps de lit, coutils, toile grossière, flanelle “ Canton ” non colorée, peinte ou ni imprimée . . . . .	17	1c. p. v. c. et 15 p. c.
Coton ouaté ou peluché ( <i>voir</i> denims.)		
Coton, poignets en . . . . .	8	4c. p. et 30 p. c.
Cotons à chemise à carreaux et rayés ( <i>voir</i> denims.)		
Coton, tissus de, non colorés, savoir :—Gaze ( <i>scrims</i> ) et rideaux de fenêtres en gaze, batiste, mousseline à carreaux pour tabliers, brillants, cordés, piqués, toile ouvrée, mousseline à rideaux et à moustiquaires ; mousseline suisse, jaconas et percale, et linons unis, rayés ou à carreaux . . . . .	17	25 p. c.
Coton, tous articles en, n.s.a. . . . .	17	20 “
Couleurs métalliques, savoir :—Acide de cobalt, zinc et étain, n.s.a. . . . .	14	Exempt.
Couleurs sèches, n.s.a. . . . .	14	20 p. c.
Couperose . . . . .	14	Exempt.
Coupes ou autres prix gagnés dans les concours . . . . .	31	“
Courtes-pointes ou couvre-pieds piqués en coton ne comprenant pas les couvre-pieds ou courtes-pointes tissés . . . . .	17	35 p. c.
Coussinets d'escaliers . . . . .	17	25 “
Couteaux à foin et fourches de toutes sortes à quatre, cinq ou six fourchons . . . . .	9	\$2 p. douz. et 20 p.c.
Coutellerie, n.s.a. . . . .	9	25 “
Coutellerie plaquée, savoir : Couteaux en tout ou en partie, d'un prix moindre que trois piastres et cinquante centims . . . . .	9	50c. p. douz. et 20 p. c.
Coutils à corsets ( <i>voir</i> jeannettes).		
“ ( <i>voir</i> denims.)		
Couvertures et flanelle de toutes sortes, n.s.a. . . . .	15	10c. p. lb. et 20 p. c.
Couvertures de chevaux, taillées, n.s.a. . . . .	15	30 p. c.
Couvre-pieds en coton . . . . .	17	35 p. c.
Craie argile à porcelaine ou de Cornwall, feldspath et pierre crayeuse moulus ou non moulus . . . . .	26	Exempt.
Crayons d'ardoise . . . . .	12	25 p. c.
Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement . . . . .	31	30 p. c.
Crème d'encolage . . . . .	14	1c. p. lb.
Crème de tarte en cristaux . . . . .	14	Exempt.
Crêpes de toutes sortes . . . . .	18	20 p. c.
Crin frisé . . . . .	23	20 “
Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvrés . . . . .	23	Exempt.
Cristalleries et verreries, objets de, ornementés fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués . . . . .	26	20 p. c.
Cristaux d'étain . . . . .	28	20 “
Croisilles ( <i>voir</i> molettes).		
Cryolithe minérale . . . . .	26	Exempt.